

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil du collège sciences de la santé**

---

**Séance du 3 Février 2016**

Présidence du Professeur Pellegrin, Directeur du Collège des sciences de la santé

---

**Référentiel d'équivalence horaire (REH)**

Le professeur Pellegrin présente :

**Le référentiel d'équivalence horaire (REH)**

Le Professeur Jean-Luc Pellegrin, Directeur du collège sollicite l'avis des membres du conseil

**Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) au référentiel ainsi présenté.**

Pour extrait certifié conforme  
Bordeaux, 8 Février 2016

Le Directeur du collège des  
sciences de la santé



Professeur Jean-Luc PELLEGRIN

# REFERENTIEL D'EQUIVALENCE HORAIRES DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

établi en application de l'article 7 du décret du 6 juin 1984 et de l'arrêté ministériel du 31 juillet 2009

## APPLICATION AU SEIN DU COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

### 1. Principes régissant les obligations de service des enseignants chercheurs

Le temps de travail pris en compte pour déterminer les équivalences horaires est celui de la fonction publique de l'Etat, soit 1607 heures de travail effectif annuel. Il se décompose pour moitié d'une activité d'enseignement correspondant à 192 heures équivalent travaux dirigés (ou toute combinaison équivalente) et pour moitié d'une activité de recherche. Il en résulte qu'une heure de travaux dirigés correspond à 4.2 heures de travail effectif et une heure de travail effectif à 0.24 heure équivalent travaux dirigés.

Le référentiel des équivalences horaires définit une liste d'activités susceptibles d'être prises en compte dans les obligations de service d'enseignement des enseignants chercheurs en sus des activités classiques en présence des étudiants. Le principe de base de calcul de ces équivalences horaires est celui de la correspondance horaire définie plus haut.

### 2. Référentiel d'équivalences horaires

Plusieurs types d'activités sont susceptibles de faire l'objet d'une validation dans le cadre du service statutaire. Ces activités relèvent à la fois du cadre national et des priorités fixées par l'établissement dans le cadre du projet d'établissement et dans le respect du principe d'autonomie. Le référentiel des équivalences horaires applicable aux enseignants chercheurs et fixé ainsi qu'il suit, est expressément étendu aux enseignants titulaires et contractuels de l'Université de Bordeaux. Le référentiel des équivalences horaire de l'Université de Bordeaux donne un cadre aux collèges, à l'IUT, à l'ESPE et à l'ISVV qui devront faire valider le document dans leurs conseils après avoir précisé les montants exacts des activités qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans leurs structures.

#### a) Les activités incluses dans les maquettes pédagogiques

#### ACTIVITE DE FORMATION (inclue dans la maquette pédagogique)

Activité	Description	Equivalence horaire	Précision activité	Equivalence horaire
Mise en œuvre d'un enseignement ouvert à distance ou d'activité pédagogique non présentielle	Suivi pédagogique des apprenants, organisation d'activités individuelles ou de groupe, accompagnement et évaluation des étudiants, ... (la quantification dépend notamment du nombre d'étudiants)	10 HETD max par ECTS		
Evaluation de série à fort effectif (> 400 étudiants)	Soutien aux activités d'évaluation et de corrections sous la coordination de l'enseignant responsable	Non applicable pour l'année université en cours		
Encadrement de projets tuteurés	Préparation du sujet, suivi régulier, accompagnement à la rédaction du mémoire, lecture croisée de mémoires, participation au jury de soutenance	3 à 10 HETD par groupe (normé sur la taille des groupes)		

Suivi et évaluation de stage en milieu professionnel	Suivi d'un stagiaire, visite en entreprise, lecture croisée de mémoires, participation au jury de soutenance	4 HETD max selon la nature du stage		
Visite pédagogiques avec étudiants	Mise en place de la logistique pédagogique et matérielle, prise de contact, organisation hébergement, intendance, transport,....	2 HETD max par journée		
Examens blancs et contexte d'exercice du métier dans les filières à concours	Préparation du sujet, corrections copie, oraux	1HETD / 20 copies 0,75 HETD/oral étudiants 4h HETD/ sujet		

### b) Les activités hors maquette pédagogique

#### INNOVATION PEDAGOGIQUE

Activité	Description	Equivalence horaire	Précision activité	Equivalence horaire
Conception et développement de pratiques et projets pédagogiques innovants	Définition et validation en conseil de de collèges, de l'IUT, de l'ESPE et de l'ISVV	5 à 10 HETD par ECTS		
Conception et réalisation d'un enseignement à distance	Elaboration ou adaptation du programme de l'enseignement, définition des ressources nécessaires (identification des ressources existantes et des ressources à créer), définition du scénario pédagogique, conception et/ou intégration, relecture et validation des ressources produites	5 à 10 HETD par ECTS		
Conception et montage de projet de formation international ou transdisciplinaire	Définition et validation en conseil de de collèges, de l'IUT, de l'ESPE et de l'ISVV	96 HETD pour conception et montage - 64 HETD pour le suivi de projet		

#### DISPOSITIFS SPECIFIQUES A LA VAE (budget de la formation continue)

Activité	Description	Equivalence horaire	Précision activité	Equivalence horaire
Accompagnateur VAE	Accompagnement du candidat durant le temps de préparation de son dossier VAE et aide méthodologique à la constitution et à la rédaction du dossier de validation : formalisation des activités et situation d'apprentissage afin de définir les compétences acquises. Préparation du candidat aux entretiens avec les rapporteurs et les membres du jury.	8 HETD max		
Rapporteur VAE	Etude du dossier VAE, entretien avec le candidat, identification des connaissances et compétences acquises au regard du référentiel du diplôme, rapport au jury sur ampleur validation, participation au jury VAE	2 à 4 HETD		

Membre jury VAE	Participation au jury VAE. Support pour le service de formation continue pour les dossiers complexes ou en cas de difficultés ou en cas de VAE partielle et parcours de formation complémentaire	1 HETD Max		
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------	--	--

### DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS

Activité	Description	Equivalence horaire	Précision activité	Equivalence horaire
Enseignant référent	Suivi personnalisé des étudiants par des rendez-vous réguliers, travail avec l'étudiant sur son projet d'étude et professionnel, bilans d'étape, facilitation d'accès aux dispositifs d'accompagnement, participation aux réunions de coordination et à l'évaluation du dispositif, ...	0,5 HETD max par étudiant		
Accompagnement d'apprentis ou de contrats de professionnalisation ou de fonctionnaires stagiaires	Activités liées au parcours spécifique de chaque apprenti ou contrat de professionnalisation avec tenue d'un livret électronique :étape allant de la recherche d'une entreprise à la réalisation du contrat, tutorat pédagogique	2 HETD Max		

### DISPOSITIF D'ORIENTATION

Activité	Description	Equivalence horaire	Précision activité	Equivalence horaire
Présentation de l'offre de formation (lycée, salon, journées portes ouvertes)	Présentation de l'université de Bordeaux auprès des lycéens, des familles, des lycées :offre de formation, dispositifs spécifiques (modalités pédagogiques, dispositifs d'accompagnement et d'orientation, filières internationales,...), débouchés et métiers,...	2 HETD max par 1/2 journée		
Entretien d'orientation active	Accompagnement du dispositif d'orientation active :entretiens d'orientation avec les lycéens (obligatoire)	2 HETD max par 1/2 journée		

### COORDINATION ET ANIMATION PEDAGOGIQUE

Activité	Description	Equivalence horaire	Précision activité	Equivalence horaire
Responsable pédagogique de cursus au sein d'une mention ou d'un cycle, Responsable pédagogique d'un TC à plusieurs mentions	Assure sous la responsabilité du responsable de mention ou du responsable du TC à plusieurs mentions la coordination pédagogique d'un cursus ou d'un cycle l'organisation des enseignements qui le composent (parcours, TC, .....)	12 à 24 HETD par cursus		
Coordination transverse de stage	Assure de manière transverse la coordination et l'organisation des stages en entreprise ou en laboratoire	6 à 12 HETD		

Coordination lecteurs et vacataires anglais	Coordination des lecteurs :accueil et insertion des lecteurs, mise en place du planning et du contenu des interventions, suivi pédagogique et coordination avec les enseignants Coordination des vacataires :prise en charge du recrutement, accueil, coordination des activités (programme, calendrier des interventions et des contrôles, utilisation des salles), accompagnement pédagogique (élaboration des contenus, mise à disposition des ressources), accompagnement dans la mise en œuvre des évaluations	10 HETD max		
Organisation de ressources pédagogiques	Organisation pratique d'enseignement reposant sur des centres de ressources, des missions pédagogiques ou des enseignements de terrain (plannings, commandes, missions des personnels), gestion des collections utilisées dans les enseignements dirigés et pratiques	6 à 18 HETD selon effectif et complexité du projet		
Responsable pédagogique de formation en apprentissage	Adaptation de l'emploi du temps à l'apprentissage, coordination entre responsables de filière et le CFA,....	12 à 24 HETD selon effectif		
Coordinateur tutorat étudiant	Encadrement et formation des étudiants tuteurs, planification des emplois du temps des groupes tutorés	18 HETD max		
Correspondant activités spécifiques de structures des collèges, IUT,ESPE et ISVV	Animation d'activités pédagogiques coordonnées le collège ou IUT ou ESPE ou ISVV de rattachement (BAIP,mobilité internationale, innovation pédagogique, C2i, Phase,.....)	6 à 18 HETD		
Animation de groupes de travail pédagogiques,	Organisation des activités des communautés de pratique proposées par la Mission d'Appui à la Pédagogie à l'Innovation (MAPI),groupes IREM,....	12 HETD max		

### 3. Principe de répartition des activités

L'activité d'un enseignant-chercheur intègre obligatoirement les activités incluses dans les maquettes de formation (cours,TD,TP et activités de formation) au minimum à hauteur de la moitié du service statutaire (96h pour enseignants chercheurs et assimilés, 192h pour enseignants et assimilés) .

Vu et approuvé en conseil de collège des sciences de la santé du 20/11/2016

Le directeur du collège des sciences de la santé

Le Professeur Jean Luc PELLEGRIN